

**Zeitschrift:** Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels  
**Herausgeber:** Schweizer Hotelier-Verein  
**Band:** 39 (1930)  
**Heft:** 32

**Artikel:** Le projet de loi cantonale valaisanne sur la durée du travail  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-541232>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 16.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Collecte du 1<sup>er</sup> août

D'après les informations parues dans les journaux, la Fête nationale a été partout dignement célébrée, tout particulièrement peut-être dans nos stations climatiques et balnéaires. Comme à l'ordinaire les hôtels, spécialement dans les centres d'étrangers en montagne, ont généreusement prêté leur concours aux organisateurs de la collecte nationale, faite cette année en faveur des écoles suisses à l'étranger. Le Comité de la Fête nationale leur est reconnaissant d'avoir ainsi appuyé cette belle œuvre patriotique; il se plaît à reconnaître que c'est à la collaboration de l'hôtellerie que sont dus en bonne partie les beaux résultats des collectes des dernières années.

Maintenant il s'agit de procéder au règlement des comptes. Nous rappelons ce que nous avons dit à ce sujet dans notre précédent numéro et nous prions les hôtels de liquider cette affaire le plus tôt possible. Les montants reçus doivent être envoyés directement au Comité de la Fête nationale à Zurich (compte de chèques postaux VIII 4415), en indiquant l'adresse complète de l'expéditeur et en mentionnant spécialement les sommes provenant de la vente des insignes et celles réunies grâce aux dons volontaires des hôtes. En expédiant cet argent, on retournera en même temps au comité précité les insignes non vendus.

## L'expert-examineur et sa mission éducatrice au point de vue professionnel

Nous extrayons ce qui suit d'un communiqué de l'Association suisse pour l'orientation professionnelle et la protection des apprentis :

Les experts-examineurs fonctionnant lors des examens de fin d'apprentissage n'ont pas toujours été bien pénétrés de l'importance de leur mission. Hétons-nous d'ajouter que l'on constate aujourd'hui une heureuse évolution dans ce domaine. Par ailleurs, les associations professionnelles ne manquent pas de faciliter la tâche des

experts en préparant à leur intention un choix de questions appropriées.

Il est évident qu'avant tout l'expert doit être lui-même un bon maître dans sa branche. Toutefois, ceci ne suffit pas, car un expert digne de ce nom doit posséder en outre les qualités d'un psychologue. Il doit savoir exprimer ses sentiments et engendrer la confiance. En abordant le candidat, il doit pouvoir faire sentir à ce dernier qu'il est son juge, mais qu'il est aussi son guide. Le candidat doit être questionné avec tact et bienveillance. La critique, tout en restant catégorique, sera aussi bienveillante. Faire preuve de trop grands égards dans la fixation des notes d'examen, c'est rendre un mauvais service à l'apprenti.

Mais l'expert-examineur a une autre importante mission.

Il est notoire que pour le jeune homme, les derniers temps de son apprentissage constituent une période particulièrement difficile. Souvent, à ce moment-là, il est tenté de croire que la carrière qu'il a choisie n'est pas celle qui lui convient. Cette idée le tracasse à nouveau aux premières difficultés éprouvées pour trouver une place après l'apprentissage. Parfois il cherchera à raccourcir son chemin en passant par dessus les étapes successives, pourtant si nécessaires à la formation professionnelle complète. C'est dans la profession de cuisinier que ce dernier fait se rencontre le plus fréquemment.

Il est vrai que les échelons sont ici nombreux. Ils rebutent facilement certains jeunes gens qui, croyant arriver plus rapidement, se placent dans un établissement de moindre importance où l'on se contente d'un seul cuisinier. On s'écarte ainsi de l'unique chemin conduisant au succès et on perd toute chance de parvenir à un poste supérieur et bien rémunéré, car dans cette profession seule la main-d'œuvre vraiment qualifiée est toujours demandée.

C'est à l'expert-examineur qu'incombe la tâche de conseiller le jeune homme au sujet de sa carrière. En discutant bienveillamment avec le candidat sur le résultat de son examen et en l'entretenant des connaissances acquises, l'expert trouvera le moyen de le questionner sur ses intentions quant à

son avenir professionnel. Ce sera une précieuse occasion de signaler au jeune homme les lacunes de sa formation première, de le rendre attentif à telle école, à tels cours où il pourrait compléter son instruction pratique. Il lui fera comprendre par quelles étapes il doit encore passer pour devenir vraiment habile dans sa branche. Il lui signalera les meilleurs moyens de progresser dans la voie du succès.

Une courte conversation suffit ordinairement pour remplir cette belle mission de sage conseiller. A la sortie de son examen, le candidat se trouve dans un état d'esprit qui le rend particulièrement impressionnable et plus apte que n'importe quand à écouter de bonnes directions, à profiter de précieux encouragements. Cette tâche est vraiment digne de retenir l'attention des associations professionnelles et elles ont le devoir de réserver à la mission éducatrice de l'expert-examineur une place toute spéciale dans les cours d'instructions qu'elles organisent.

## Le projet de loi cantonale valaisanne sur la durée du travail

Dans notre numéro 28 du 10 juillet, nous avons résumé et reproduit en partie un article du *Journal suisse des artisans et commerçants*, organe officiel français de l'Union suisse des arts et métiers, concernant un projet de loi élaboré par le gouvernement valaisan pour régler dans ce canton la durée du travail dans les industries non soumises à la loi fédérale sur les fabriques. Cet article a mis hors des gonds certains milieux des employés de l'hôtellerie qui, dans un langage courroucé, exposent leur point de vue dans l'*Union Helvetia* (No 31 du 31 juillet) et dans le *Peuple valaisan* (25 juillet), un journal dont on devine la couleur et qui jube bon de paraître à Lausanne.

Nous répétons que la première partie de notre article était un résumé de celui du *Journal suisse des artisans et commerçants*; la deuxième partie était une reproduction textuelle, sans aucun commentaire. Mais avec leur droiture bien connue, les plumeurs syndicalistes nous font endosser la responsabilité de toutes les déclarations tirées d'une autre source. Dans ces milieux qui se proclament progressistes, on ne constate aucun progrès, en tout cas, en ce qui concerne les méthodes de discussion.

Dès que le patronat n'est pas immédiatement d'accord d'accepter les yeux fermés toutes les


lois restreignant la durée du travail et augmentant démesurément les charges de l'industrie, on l'accuse de « carence d'esprit social », de « manque d'intelligence » et de ne pas « être ouvert à la justice sociale », d'avoir « des idées rétrogrades et brutalement égoïstes », ainsi qu'une « mentalité arriérée »; ces expressions sont celles dont on s'est servi dans l'*Union Helvetia*. Le *Peuple valaisan* en a de tout aussi sonores. Il parle de « manœuvres odieuses », de « lamentable mentalité du patronat », d'« exploitation patronale », et ainsi de suite.

On lisait dans l'article que nous avons reproduit : « Pour réaliser les réformes sociales, l'Etat est toujours le premier sur la brèche, pourvu que ce ne soit pas lui qui en fasse les frais, mais bien les employeurs. » Ces lignes ont scandalisé l'*Union Helvetia* ce qui veut dire que cette vérité a touché juste. Mais le porte-parole du personnel n'a pas trouvé d'argument pour prouver le contraire, d'autant plus que si l'Etat, bon prince, puise dans ses caisses pour appuyer des réformes sociales, cet argent est venu des gros contribuables et non pas des salariés.

Nous constatons que l'hôtellerie valaisanne, dans son immense majorité hôtellerie saisonnière et même hôtellerie à une seule saison, est menacée de se voir imposer la semaine de 60 heures. Dans les usines, les chantiers, les fabriques, les grands ateliers, on travaille officiellement 48 heures. Mais nos employés d'hôtels peuvent-ils comparer leur travail à celui des chantiers et des fabriques? Au lieu de mentionner rapidement que l'auteur de l'article en question se « répand en arguties sur les heures de présence et les heures de travail effectif » et de passer plus loin, un journaliste consciencieux aurait reconnu que les heures de présence ou de travail moins pressant et moins fatigant constituent un facteur de première importance dans le problème qui nous occupe. Mais nous ne connaissons pas des heures semblables dans les fabriques et les chantiers. Et nous posons cette question : De combien d'heures est composée la semaine de travail d'un patron d'hôtel pendant la saison, puisque nous parlons d'hôtellerie saisonnière? Combien d'hôteliers, en Valais, peuvent-ils faire marcher convenablement leur entreprise en n'y consacrant que 60 heures par semaine?

Le repos est nécessaire à l'organisme humain. Mais dans une hôtellerie presque exclusivement saisonnière, nous pouvons croire que les longs mois de chômage, c'est-à-dire de repos forcé, peuvent être suivis sans danger de quelques semaines de travail un peu intense, pour permettre à l'industrie dont on vit de vivre elle-même. Quand l'hôtellerie valaisanne ne pourra plus faire face à ses charges, quand ses établissements devront fermer leurs portes, les uns après les

**Prosper Montagné**  
traiteur renommé, nous  
a envoyé une recette ex-  
quise de Pudding aux  
Raisins de Corinthe  
COMPTOIR CENTRAL DURAISIN DE CORINTHE, GENÈVE



**LIQUEURS**  
WILJHARD  
**FOCKINK**

Hollands feinste Liqueur  
und Genever superior

Die Firma Fockink befindet sich seit 250 Jahren unter Leitung derselben Familie! Fockink Liqueur erhalten Sie bei Ihren Lieferanten. Wenn nicht erhältlich, wenden Sie sich an die Generalvertreter für die Schweiz:

**HUGUENIN A. G. LUZERN**



**N. G. I.**

Über die schöne südliche Route nach Nord-, Süd-, Zentral-AMERIKA mit d. grossen komfortablen Schnell dampfern der N. G. I.

Navigazione Generale Italiana  
AUGUSTO - ROMA - DUILIO  
GIULIO CESARE - COLOMBO  
VIRGILIO - ORAZIO

Platzreservierung und Informationen bei der Generalagentur für die Schweiz:  
„SCHWEIZ-ITALIEN“

Reise- und Transportgesellschaft  
Sitz: ZÜRICH, Bahnhofstrasse 80

Vertretungen in Basel, Luzern, St. Gallen, Lugano, Locarno, Lausanne, Genf.

Schiffs-Bahn-Schlafwagen- Billette nach allen Richtungen



**APERITIF**  
Burgermeisterli

Bei Bedarf von

**Hotel-papieren**  
verlangen Sie Offerte bei

**Maison WAP**  
Lausanne

wo man Sie prompt und zuverlässig bedient.

**CHAMPAGNE**  
**GEORGE GOULET, REIMS**  
LE PRÉFÉRÉ DES CONNAISSEURS

Agents généraux pour la Suisse:  
**RENAUD Frères - Bâle - St-Moritz**



**Das Idealgetränk für Ihr Personal und Ihre Gäste**

ist POMOSAN, alkoholfreies Tafelgetränk aus Kernobst und Zitronensirup, erfrischt, nährt, steigert Leistungsfähigkeit, kühlt nicht. Lieferungen in Spezialleihenbinden mit Spundfilter und Abzapfvorrichtung. Höchste Bequemlichkeit für alle Bezüger.

Preis 40 Cts. per Liter ab Münsingen. Abschüsse zu reduzierten Preisen.

**Alkoholfreie Obstverwertung**  
**POMOSAN - Münsingen (Tel. 44)**

Vertreter: Ludi & Co., Bern

**Garten-Schläuche**

liefert am vorteilhaftesten

**Schlauchfabrik Grosswangen 71**  
KUPPER SÖHNE, Telephon 25

**Orfèvrerie Jacob**  
Genève (St-Jean)  
Téléphone: Mt. Blanc 30.77  
Adr. télégraph.: Jacob, Genève

Fabrication spéciale pour  
**Hôtels et Restaurants**

**Couverts et Orfèvrerie de table**  
métal blanc argenté fortement

**Réparations - Réargenture**

Maison fondée en 1878 - 5 médailles d'or

**Neuchâtel Châtenay**

se trouve dans les bons Hôtels



**MINIMAX**

**MINIMAX-A.G. ZÜRICH**

In der aufblühenden, industriereichen Stadt Biel ist das bestfrequentierteste

**Café-Restaurant**

auf dem Platze (im Zentrum der Stadt gelegen) zu verkaufen. Die räumigen, schön. Wirtschaftslokalitäten, Vereinssaal, Restaurationsgarten und Logis zu vermieten. Kaufpreis günstig. Die Hypotheken sind geordnete. Jahresums. Fr. 150,000. Gute, strebsame Geschäftsleute können diesen Umsatz noch erheblich steigern. Nur seriöse Reflektanten, die ein Kapital von ca. 50,000 leisten oder sicherstellen können, erfahren das Nähere auf dem Notariatsbureau

**Rud. Meyer, Biel, Bahnhofstrasse 34**

P. S. Ebenfalls auf dem Platze Biel ist das an bester Lage gelegen

**Hotel mit Restaurant**  
(40 Betten mit fliessendem kaltem u. warmem Wasser) vorteilhaft zu verkaufen.

**Mittlere Hotel-Pension oder Restaurant**

zu pachten gesucht (mit Vorkaufsrecht) von verheiratetem, tüchtigem Oberkellner. Gef. Offerten unter Chiffre A K 2332 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

A vendre ou à louer avec long bail et achat du matériel et mobilier

**Hôtel-Pension-Restaurant-Tea-Room**

situé entre Lausanne et Genève, 700 m. d'all., sit. splendide, vue unique au monde. Grand restaurant en plein air, bar américain, terrasse et grande salle à manger, autre salle de banquet de 250 couverts, jardin potager, terrain de culture de 25,000 m<sup>2</sup>, ferme, curie, porcherie, poulailler. Hôtel et dépend. compl. remis à neuf. Ad. merv. p. fam. ou jeunes mariés ayant avec eux leur famille. Cond. de palm. très fav. à pers. sér. et du merc. Chiffre d'aff. prouv. et augmentant chaque année. Ecrite sous chiffre A. T. 2209 à la Revue Suisse des Hôtels à Bâle 2.

autres, faute de pouvoir éviter les déficits, elle n'aura plus besoin d'employés et toute la question sera réglée par le fait.

On a le grand tort, dans certains milieux du personnel, de vouloir trop généraliser, de réclamer des réglementations trop uniformes, ne tenant pas suffisamment compte des réalités ni des circonstances particulières à telle région ou à telle catégorie d'hôtels. On prétend que ce qui a pu être fait ici doit être possible ailleurs. Mais qu'on nous cite un seul canton ayant promulgué une loi du genre de celle qui se prépare en Valais où l'hôtellerie s'est satisfaite de cette réglementation. Qu'on vienne un peu interroger, par exemple, les hôteliers balois! On verra s'ils considèrent comme « toutes naturelles » les charges que l'Etat leur a imposées.

Le *Peuple valaisan* de Lausanne base son argumentation sur des déclarations faites par un employé d'hôtel ayant 18 ans de pratique. Cet employé, s'il existe, aurait dû embrasser une autre carrière où l'on ne travaille que 48 heures, mais où l'on travaille ferme! Il prétend que le patronat hôtelier valaisan use et abuse de la situation créée par suite du manque de loi de protection des employés; que la durée du travail (il ne fait naturellement aucune distinction entre heures de travail effectif et heures de présence), en saison, est de 16 à 20 heures par jour. Il faudra, selon lui, que le patronat abandonne une fois pour toutes l'idée qu'un personnel d'hôtel doit être réduit en état d'esclavage pour rester moralement bon. Lui, au moins, avoue la démarche que l'Union Helvetia a faite auprès du Grand Conseil valaisan, en envoyant à chaque député une circulaire contenant ce passage: « Nous considérons la teneur du projet comme un minimum, dont il ne saurait rien être retranché si l'on veut que l'intention de la loi, telle qu'elle est marquée par sa dénomination, soit encore remplie en quelque mesure. »

Qu'on se dise bien que nos lois dites de protection sociale handicapent déjà dans une mesure dangereuse l'essor de nos industries suisses, qui ne peuvent plus lutter contre la concurrence étrangère travaillant dans des conditions moins onéreuses. De là pour nos travailleurs un chômage menaçant, qui s'est du reste déjà produit dans diverses branches. Et la crise ne fait que commencer. Maintenant on s'attaque à l'hôtellerie, qui a cependant devant elle des années très dures, étant donnée la situation économique mondiale. L'Etat, non content de renchérir artificiellement les denrées dont elle a besoin, se dispose à lui renchérir encore la main-d'œuvre, tout en le rendant difficile à trouver en refusant l'entrée en Suisse du personnel étranger. Nous nous demandons si le bureaucratisme officiel, sous prétexte de progrès social, n'éclouera toujours un seul et même son de cloche, sans tenir compte des conséquences économiques de ses projets pour les industries visées et pour le pays?

## L'hôtellerie suisse en juin 1930

Les données recueillies par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail

sur l'activité de l'hôtellerie suisse pendant le mois de juin 1930 concernent 1122 établissements, en partie fermés, qui avaient au total, y compris les lits de réserve occupés, 79,526 lits à la mi-juin et 79,476 lits à fin juin. Les établissements ouverts qui ont fourni des données pour la statistique étaient au nombre de 1008 avec 67,771 lits au milieu du mois, et de 1069 avec 75,211 lits à la fin de juin.

Calculé sur le nombre des seuls établissements ouverts, le pourcentage moyen des lits occupés était de 39,2 à la mi-juin et de 39,5 à fin juin, contre 37,6 à fin mai.

Dans les stations situées à moins de 1000 mètres, le pourcentage moyen est monté de 42,1 à 47,7 de la fin de mai au milieu de juin, puis s'est abaissé à 46,5 durant la quinzaine suivante. Dans les stations plus élevées, le pourcentage moyen était de 23,6 au 15 juin et de 29,6 à fin juin, contre 20,4 à la fin de mai.

Au milieu et à la fin de juin, les plus forts pourcentages d'occupation des lits étaient les suivants dans les principales villes: Bâle 85,9 et 89,4, Zurich 78,2 et 76,1, Genève 73 et 65, Berne 59,4 et 56,9, Lausanne-Ouchy 57,3 et 57,7, Lucerne 49 et 53,6.

Dans les stations balnéaires et climatiques, les plus hauts chiffres sont fournis au 15 et au 30 juin par Rheinfelden (72 et 63,3), Vulpera 43,9 et 80,3, Leysin (58,9 et 62,4), Vitznau (54,9 et 61,7), Weggis (62,8 et 53,2), Baden (55,2 et 55,7), etc.

Dans les stations romandes, le pourcentage moyen d'occupation des lits était le suivant aux mêmes dates: 69,8 et 71,8 à Montreux-Clarens, 62,9 et 70,5 à Bienne, 100 et 24,2 à St-Gerève, 69 et 59,1 à Glion sur Montreux, 59,7 et 60 à Montreux, 46,9 et 56,7 à Neuchâtel, 55,8 et 41,4 à Montreux-Territet, 38,5 et 56,1 à Crans sur Sière, 42,3 et 59,3 à Vevey, 33,8 et 54,1 à Loeche-les-Bains, 28,8 et 57,6 à La Chaux-de-Fonds, 34,2 et 43,1 au Mont Pèlerin, 37,3 et 37,7 à Bex-les-Bains, 27 et 34,4 à Montana, 26,7 et 30,5 à Yverdon-les-Bains, 33,1 et 22,5 à Champéry, 26,3 et 27,1 à Fribourg, 20 et 27,5 à Villars-Arveves, 13,9 et 19,8 à Villars sur Ollon, 6,4 et 24,8 à Chesières.

Dans la région de Locarno, les pourcentages d'occupation des lits au milieu et à la fin de juin variaient de 9,7 à 40%, suivant les localités, ce dernier chiffre étant celui de la ville de Locarno; à Lugano, l'affluence était plus forte et variait de 7,1 à Cassarate à la fin du mois à 61,3 (Paradiso, mi-juin) et même à 87,5 (Cademario, mi-juin).

Le nombre des personnes occupées dans l'hôtellerie suisse a augmenté de 28,2% de la fin de mai à la mi-juin et de 22% durant la seconde quinzaine du mois. Par 100 lits dénombrés, la proportion des personnes occupées était de 30 au milieu de juin et de 32,9 à la fin du mois, contre 31,3 à la fin de mai. Mais pour 100 lits occupés, la proportion des personnes actives s'est abaissée de 83,3 à 76,6 du commencement au milieu de juin, puis elle est remontée à 83,2 à la fin du mois. On constate par conséquent qu'à la fin du mois de juin, alors que la saison devait être commencée en de nombreuses stations, le nombre des personnes occupées dans l'hôtellerie n'était pas très inférieur au nombre des clients.

## Pour un tourisme neuchâtelois

Dans un article signé M. W., publié le 28 juillet par la *Feuille d'avis de Neuchâtel*, nous lisons entre autres:

Le canton de Neuchâtel traverse une nouvelle crise économique et s'aperçoit, un peu tard peut-être, qu'il était imprudent de mettre tous ses oeufs dans le même panier en se vouant presque exclusivement à une seule et même industrie.

Le goût des voyages connaît depuis quelques années une faveur extraordinaire. Cependant le canton de Neuchâtel n'a guère bénéficié jusqu'à présent de ce développement du tourisme. Tout simplement il s'est laissé distancer. Autrefois, Neuchâtel était une ville où l'on s'arrêtait; on la choisissait comme étape d'un itinéraire. Actuellement, que vous demandiez à une agence de voyages une excursion en Suisse de huit, dix ou quinze jours, on vous promènera un peu partout, sauf à Neuchâtel.

Et de bonnes gens de la ville assureront que cela est très bien ainsi. Pourquoi amener des étrangers? Il y a bien des risques à courir. Ne vaut-il pas mieux rester maître chez soi?

En attendant, il serait intéressant de savoir combien de jeunes gens quittent chaque année le pays neuchâtelois, parce qu'ils n'y trouvent pas de situation. On ne se préoccupe pas assez de cet aspect de la question. Neuchâtel a besoin d'un apport nouveau, qui doit lui venir de l'extérieur, et cet apport il le trouverait dans le tourisme, pour peu qu'il veuille bien s'y prendre convenablement.

En somme, il ne s'agit que de rendre à Neuchâtel son ancienne renommée. Car déjà au temps des diligences, Neuchâtel était une ville de tourisme avant même que l'on parle du tourisme. Avec les bateaux à vapeur, le mouvement des voyageurs se développa encore. Et le chemin de fer du Franco-Suisse, première ligne internationale franchissant le Jura, valut à Neuchâtel un fort contingent de visiteurs français.

Mais, chose curieuse et qui ne tient pas à la simple coïncidence: les Neuchâtelois se sont détournés du tourisme au fur et à mesure que l'horlogerie s'industrialisait davantage. Il semblait qu'ils avaient découvert le Pactole et que point n'était besoin de chercher ailleurs encore un avenir économique. Leur inertie et la fiévreuse activité des voisins les ont relégués en dernière place dans les régions de tourisme. Le nombre des hôtels qui ont disparu du chef-lieu est à cet égard bien significatif.

Pourtant les rives du lac de Neuchâtel peuvent, aussi bien que d'autres, charmer et retenir les étrangers. Ce qu'ils y voient est certainement différent de ce que l'on trouve à Genève, à Montreux ou à Interlaken. Mais précisément pour cela, Neuchâtel peut prétendre à une clientèle qui lui serait propre.

Note de la rédaction. — Tout cela est très juste, mais aujourd'hui les touristes ne viennent pas sans qu'on les y invite. Il faut donc tout d'abord organiser une propagande méthodique et très active, naturellement fort coûteuse, comme le font les villes de tourisme. Et pourquoi ne pas combiner les efforts entrepris ou

envisagés dans les autres grandes localités du canton, dans la montagne, avec ceux de Neuchâtel et des jolies petites villes des bords du lac? Le Jura neuchâtelois, du lac à la France, peut fort bien prendre sa place parmi les régions de tourisme. Mais il faut une grande action commune. Aujourd'hui comme toujours, l'union fait la force.

## Un chemin de fer à la Zugspitze

Le 8 juillet a été inauguré le chemin de fer bavarois qui mène au sommet de la Zugspitze, à une altitude de 2064 mètres. C'est la plus haute montagne des Alpes bavaroises et de tout le territoire allemand. Jusqu'à 2650 mètres, il s'agit d'une voie avec rails et crémaillère et non pas d'un téléphérique. Il y a une vingtaine d'années que cette entreprise était projetée, mais sa réalisation fut retardée par la guerre.

La ligne part de la station de Garmisch-Partenkirchen. Elle s'élève d'abord en pente douce jusqu'à la station de Grainau-Badersee. A partir de cet endroit, la pente devenant plus rapide, le chemin de fer est pourvu d'une crémaillère. Il s'élève jusqu'à 1650 mètres d'altitude et pénètre ensuite dans un tunnel de 4500 mètres de longueur. Ce tunnel constitue le principal ouvrage d'art de toute la ligne. Il monte en sinuosités à travers la montagne, se rapprochant en plusieurs endroits de la paroi extérieure de rocher, ce qui a permis de percer des galeries et de l'attaquer à la fois en quatre points différents.

Le terminus de la voie ferrée se trouve, comme nous l'avons dit, à 2650 mètres d'altitude. On y construit un hôtel qui pourra loger 600 personnes. Les 300 mètres qui séparent ce point du faite de la montagne sont parcourus en téléphérique.

Le service du chemin de fer est assuré par quatre locomotives ordinaires et huit locomotives à crémaillère. Des précautions spéciales ont été prises pour assurer la sécurité des convois. Chaque locomotive ne possède pas moins de quatre freins indépendants les uns des autres.

Le chemin de fer de la Zugspitze peut transporter en moyenne 720 personnes par heure jusqu'au point terminus de la voie ferrée et le téléphérique, dans le même temps, en peut transporter 300. Le chemin de fer sera particulièrement avantageux pour les sports d'hiver, car il permettra aux amateurs qui s'élèvent rapidement à une altitude minimum de 1500 mètres, à partir de laquelle on peut compter à peu près sûrement sur le soleil et la neige. Le plateau où l'on bâtit l'hôtel offre une surface de six kilomètres, avec des pentes douces favorables aux skieurs. Vers l'entrée du tunnel sera construite une piste de luges d'une longueur de quatre kilomètres.

Exigez le

**GONZALEZ**  
Cognac authentique

## RIVIERA FRANÇAISE HOTEL 1<sup>er</sup> ORDRE A VENDRE

Belle situation. Centre grande ville. Saison ou année. Constr. récente, 80 chambres, 80 bains complets. Garage. Offres sous chiffre R 2297 à la Revue Suisse des Hôtels à Bâle 2.

## Grand Hôtel à Matadi

(CONGO BELGE)

Le CREDIT FONCIER AFRICAIN offre en location vaste hôtel récemment construit à Matadi, port d'entrée du Congo Belge. Ascenseurs, éclairage électrique, eau courante. 32 chambres, toutes avec salle de bain, ce nombre pouvant être porté à 47. Au 5<sup>ème</sup> étage terrasse de 1010 m<sup>2</sup>. Restaurant, bar, pergola. Adresser offres 39, rue du Commerce, Bruxelles.

Zu verkaufen event. zu verpachten

## HOTEL

mit ca. 80 Betten und grossem Restaurant (Jahresgeschäft) mit nachweisbarem Jahresumsatz von Fr. 170,000 in weltberühmtem, erstklassigem Sommer- und Winterkurort, umständehalber auf Herbst 1930 an solventen und finanzkräftigen Fachmann zu übergeben. Anzahlung ca. Fr. 80,000. Pachtzins nach Uebereinik. Agenten Papierkorb. Gefl. Offerten unter Chiffre JS 2278 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

A vendre

## Pension

dans le Jura (alt. 1050 m.), nombreuse clientèle, saison été-hiver. Demander adresse sous chiffre B. N. 2275 à la Revue Suisse des Hôtels à Bâle 2.

## COGNAC MARTELL

Gegründet im Jahre 1715



General-Vertretung für die Schweiz:

Fred. Navarra Genf

Verlangen Sie überall die REISE-FLASCHE MARTELL \*\*\*

## OELHEIZUNG - IDEALE HEIZUNG CUENOD-OELBRENNER

mit vollautomatischem Betrieb

die vollkommensten die billigsten im Betrieb die bewährtesten

Der Cuenod-Brenner wurde für die Heizung der grössten europäischen Hotels gewählt.

ATELIERS H. CUENOD S. A.  
Chatelaine - GENEVE

H. CUENOD-WERKE A. G.  
Sihlfen, Löwenstr. ZÜRICH

**EGLISANA**  
EGLISAUER TAFELWASSER  
MIT FRUCHTSIRUP  
DAS GESUNDE GETRÄNK!

## Ausstattungen für Hotels und Restaurants

Gegründet 1820

Hotel-Porzellan  
Engl. Hotel-Fayencen  
Glas- und Kristall-Service  
Hotel-Silber und -Bestecke  
Spezialitäten für Hotels aus  
Cromargen - Kupier - Nickel

**Theodor Meyer, Bern**  
32 Marktgasse 32

Verlangen Sie Offerte und unverbindlichen Vertreter-Besuch

**NEUKOMM & Co.**  
Steppdeckenfabrik  
Oerlikon  
Neuanfertigungen Reparaturen